

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 29 septembre 2020

\*\*\*\*\*

N° 2020 - 34

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	13	
<b>Votants :</b>	14	
<b>Nombre de voix :</b>	18	
<b>Date de la convocation :</b>	22 septembre 2020	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE et PALMIE, MM. ARLANDES, BESSEDE, DEPRINCE, MERIEL, PORTAL, REGAMBERT, RONCHI, ROUMIGUIE, SALOMON, VERIL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** M. HEBRARD

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Payeur Départemental)  
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement-Conseil Départemental)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : CONVENTION DE FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS DECHIQUETE AVEC L'EHPAD DE LAUZERTE**

Le Syndicat Départemental a réalisé en 2011 les équipements et les structures nécessaires pour la mise en place et le développement de la filière bois dans le département.

Cette plateforme est constituée de deux hangars de 600 et 1200 m<sup>2</sup>, de trois casiers extérieurs de stockage d'une superficie totale de 1400 m<sup>2</sup> et d'un pont bascule.

La plateforme Bois-Energies se situe sur la Commune de Nègrepelisse.

A ce jour, la plateforme Bois-Energies sert aux chaufferies de Nègrepelisse, de Villebrumier et de Laguépie. L'association Valbois l'utilise également pour les chaufferies de Labastide Saint-Pierre, Génébrières, Réalville et Monclar-de-Quercy.

L'EHPAD de Lauzerte n'a plus de fournisseurs de plaquettes de bois pour la prochaine saison de chauffe (hiver 2020-2021). Il a sollicité le SDD.

L'acceptation de nouvelles chaufferies sur la plateforme Bois-Energies peut permettre une optimisation de l'outil et une meilleure rentabilité financière.

La vente de plaquettes du SDD à l'EHPAD de Lauzerte serait régie par une convention jointe en annexe.

\*  
\*\*

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de fourniture de combustible bois déchiqueté jointe en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'EHPAD de Lauzerte,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 29 septembre 2020

Le Président,  
Michel WEILL

